



Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

DECIDONS DE NOTRE AVENIR

Le 4 décembre 2014,

auront lieu les élections professionnelles au cours desquelles seront élus vos représentants

- *aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), catégories C, B, A*
- *aux Comités Techniques (CT)*

Pour le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), c'est le nombre de voix obtenues en Comité technique qui déterminera le nombre de représentants dans cette instance et qui permettra au SAFPT de désigner les personnes appelées à y siéger.

Les représentants du personnel élus doivent obligatoirement :

→ dans Les CAP, être consultés pour toutes les questions individuelles concernant la carrière du fonctionnaire (refus de titularisation, prolongation de stage, notation, avancement de grade et d'échelon, promotion interne, mise à disposition, détachement, disponibilité,)

Les représentants élus au sein de ces instances siègent également en conseil de discipline.

*→ dans les CT, donner leurs avis sur l'organisation des services, les conditions de fonctionnement, les méthodes et techniques de travail, les grandes orientations, le plan de formation, les suppressions d'emplois
....*

→ dans les CHSCT, se consacrer à l'analyse des risques professionnels, à l'enquête sur les maladies et accidents professionnels, à l'hygiène et la sécurité dans le travail et à la formation en la matière, à la prévention des risques et aux conditions de travail, la médecine professionnelle,

***Adhérents et sympathisants du S.A.F.P.T.,
ne laissez pas aux autres le soin de vous représenter
et de décider à votre place.***

Les élections professionnelles de décembre 2014 vont engager les représentants du personnel qui seront élus pour 4 ans.

Vous voulez vous investir : prenez contact avec nos représentants.

*Devenez acteur de votre avenir en vous présentant sur les listes SAFPT
afin de siéger dans ces instances.*

Vous pourrez ainsi faire entendre vos revendications et argumenter vos propositions.

***Rejoignez le SAFPT, le seul Syndicat qui puisse revendiquer le terme
« AUTONOME » DANS LE PLEIN SENS DU MOT***

***LIBRE, INDÉPENDANT ET APOLITIQUE,
il ne s'occupe exclusivement que des agents territoriaux, titulaires et non titulaires***